

« Made in France »

Elections européennes, médias et déontologie Divisions, repli sur soi et immobilisme en situation de crise



Une marionnette « made in France ».

La campagne pour les élections au Parlement européen dans les médias français n'a guère été l'occasion de réfléchir à un approfondissement de l'Union. Elle a plutôt servi de faire-valoir aux divisions et aux nationalismes. S'agissant de l'Hexagone, un certain complexe de supériorité nous fait trop souvent penser qu'il n'y a de progrès que dans le « made in France ».

C'est bien évidemment une erreur. A titre d'exemple, notre système éducatif, qui fut jadis l'un des plus performants au monde, s'est peu à peu enlisé dans la médiocrité. En matière de médias, la France n'a pas non plus de leçons à donner : faiblesse structurelle des quotidiens et du nombre de leurs lecteurs, et surtout des contenus informatifs, tous médias confondus, dont la fiabilité et l'indépendance sont mis en doute par la moitié de la population...

Ne faut-il pas regarder un peu ailleurs pour y trouver des moyens de progresser ? C'est la démarche qui a conduit à la création de l'APCP, fin 2006. Il existe dans l'UE dix-neuf instances de déontologie, dont la doyenne mondiale (Suède, 1916). Si ces instances ne règlent pas tout, elles contribuent à la recherche de la qualité au bénéfice des citoyens. C'est pourquoi le Parlement européen en a recommandé l'extension à une très large majorité (21 mai 2013).

L'ignorance de ce qu'est concrètement l'action des conseils de presse est le principal obstacle à la création en France d'une telle instance, et la raison des oppositions de principe qu'elle peut encore susciter. Malgré la crise profonde de la sphère médiatique (comme de la construction européenne), n'est-il pas plus reposant de pratiquer le déni et la politique de l'autruche que de se remettre en question, bouger, s'unir au lieu de se diviser ? Un mal bien français. ■ Y. A.

Emballlements ordinaires

A l'école des chiffres Ou comment les médias orchestrent le bidonnage

Un directeur d'école sur deux victimes d'agression ! Le 29 avril 2014, la machine médiatique s'est emballée autour de cette affirmation. En fin de journée, le soufflet est retombé. Mais on avait assisté à un cas d'école : recherche du scoop à tout prix, suivisme, simplification à l'extrême et sensationnalisme, les ingrédients qui font l'ordinaire de l'information en continu.

Tout commence à minuit pile, quand le site du *Parisien* allèche son public avec ce titre « *Les instits ont peur des parents* » et promet à ses lecteurs payants les secrets exclusifs d'une enquête selon laquelle « *près de la moitié des directeurs d'école déclarent avoir été victimes d'agressions* ». Exclusivité toute relative, car la même information avait été publiée le 14 mars par BFM TV...

La machine se met en branle. L'AFP reprend en quelques lignes. Dès potron-minet les sites de plusieurs grands médias sont à l'unisson. Les radios en font un titre, voire l'ouverture de leurs principales éditions. Aucun n'ajoute une once d'information originale. Tous s'en réfèrent au *Parisien* en nuancant plus ou moins l'information. (lire la suite page 3)



Légitimité

Des « indignés » trop pressés

Le bouillant animateur des « Indignés du PAF » a profité d'un colloque pour annoncer que son « collectif citoyen » créerait d'ici la fin de l'année un « conseil de presse d'initiative citoyenne » (lire page 3)...

Les Indignés du PAF ont vu le jour fin 2011, autour de quelques personnes des milieux du spectacle. Un temps partie prenante, l'association de Denis Rougé « Les pieds dans le PAF », constituée en 1988, s'en est bientôt retirée. Les « Indignés » avaient adhéré à l'APCP, puis à l'ODI. Ils ont récemment quitté sans explication de fond ces deux regroupements ouverts, qui réunissent des personnes physiques et morales de tous horizons désireuses d'œuvrer à la prise de conscience de l'importance de la déontologie journalistique et à l'éclosion des structures capables de l'assurer.

Patience n'est pas le mode d'action

de ces indignés-là, et ce retrait est leur choix. Mais la création d'un pseudo conseil de presse autoproclamé, faisant fi notamment des organisations d'une profession, n'est pas la bonne réponse. L'APCP a au contraire organisé son action autour de trois mots : proposer, convaincre, rassembler. Elle a toujours refusé, malgré les sollicitations de certains, ce qui pouvait briser cette logique. Nous ne croyons pas qu'un quelconque rassemblement, si bruyant soit-il, puisse avoir la moindre légitimité en la matière. La déontologie n'est-elle pas « l'ensemble des règles et devoirs qui régissent une profession » (Petit Larousse) ? Lorsque celle-ci n'arrive pas à s'en emparer, c'est aux pouvoirs publics de l'y aider, éventuellement de l'y contraindre dans l'intérêt général (le statut des journalistes de 1935 est né ainsi).

Le sage Stéphane Hessel, le « père » de tous les « indignés », n'était pas de ceux qui auraient jeté aux orties de tels principes. Indignation ne veut pas dire agitation. ■ Yves AGNÈS

Un pot de départ spectaculaire



La responsable du service politique de l'AFP quitte ses fonctions. Elle organise un pot de départ, où le Tout Paris politique est présent, jusqu'au président de la République ! Ce qui serait passé inaperçu ou presque il y a quelques années (d'autant que l'AFP n'en a dit mot) provoque l'indignation sur les réseaux sociaux. Pratique normale ? Manque de jugeote ? Erreur déontologique ? Deux journalistes membres de l'APCP commentent.

Connivence systémique (Pierre Ganz)

Qu'on ne se méprenne pas. Il ne s'agit pas, en revenant sur cet épisode, d'accabler cette consœur dont les qualités professionnelles et humaines ne sont pas en cause. Cette soirée est surtout emblématique du fossé qui se creuse entre l'univers des politiques et des médias – et particulièrement des journalistes parisiens chargés de suivre la vie politique – et le reste du pays. Ce qui se dit au comptoir des cafés ou sur les médias sociaux ne leur parvient plus, ou ne leur est pas intelligible. Ils pleurent la perte de confiance mais n'en tirent aucune leçon.

Un pot de départ n'est ni une réception mondaine, ni une opération de communication, ni une cérémonie publique. C'est un événement interne à une équipe, un moment de transmission symbolique entre collègues, de convivialité, de confraternité. Inviter à cet événement interne le ban et l'arrière ban des politiques ne pouvait que lui donner une dimension politique.

L'avoir oublié montre qu'on ne fait plus la différence entre ce qui est contact professionnel dans le but de comprendre les hommes et leur action pour les faire connaître, et participation plus ou moins acceptée au pouvoir, ou au moins à sa représentation. La connivence n'est pas ici partisane mais systémique. La relation de confiance qu'apporte spécialisation et contacts réguliers devient entente plus ou moins consciente. Encore faut-il savoir, pour conserver recul et distance critique, éviter complicité, familiarité, voire intimité. Une exigence de toujours, encore plus forte sous la lumière crue de l'info en continu et de la défiance envers les journalistes.

Circonstances atténuantes (Jacqueline Papet)

Quoi de plus naturel lorsqu'un journaliste quitte une entreprise de presse que d'inviter celles et ceux qui pendant plusieurs décennies l'ont informé, avec lesquels se sont nouées des relations de confiance et parfois d'amitié ? Confiance ne veut pas dire connivence, collusion, absence de recul. Vouloir faire croire que l'on peut faire du journalisme politique sans proximité avec ses informateurs, c'est « prendre les enfants du bon dieu pour des canards sauvages ».

Notre consœur de l'AFP a toujours été considérée comme une journaliste libre. Et le fait que des hommes politiques de tous horizons – hors extrême droite – soient venus à son pot de départ est une preuve supplémentaire de son indépendance. Fallait-il que l'Agence France Presse, compte tenu de la qualité des présents, fasse une dépêche sur ses « fils » ? On touche ici à la question vie privée / vie publique. La journaliste a payé cette réception considérée par elle comme privée. Sauf qu'aujourd'hui il n'y a plus d'espace privé. Sans doute peut-on lui reprocher d'avoir organisé son pot dans les locaux de l'Agence, car ce faisant, elle implique ses confrères et sa direction.

Parce que nous vivons dans une dénonciation permanente des dérives des médias (c'est une bonne chose), que la suspicion est devenue en France la règle (parfois avec excès) et que les réseaux sociaux s'emparent avec gourmandise des sujets aptes à faire le « buzz », doit-on au nom du « principe de précaution » s'interdire tout marque publique de convivialité ? Se cacher ou jouer la transparence ? ■

En Sorbonne, un journaliste critique le conformisme de la presse parisienne

L'amphi Guizot est plein pour la dernière manifestation de l'année universitaire de « Débattre en Sorbonne », un rassemblement d'étudiants¹. L'affiche est attrayante : Christophe Barbier (*L'Express*), Michel Crépu (*Revue des deux mondes*), Bruno Jeudy (*Le Journal du dimanche*), Ivan Rioufol (*Le Figaro*). Le thème d'actualité, même si rebattu : « Journalisme et politique : quels déontologie pour quels enjeux ? »

Mais le thème n'y a guère été traité, bien davantage d'autres concernant les lignes éditoriales des médias : leur rôle dans les campagnes électorales, pluralisme politique et boycottage de certaines petites formations, recherche d'audience et de rentabilité versus « devoir d'informer », concentration et mainmise de grosses sociétés sur des médias... C'est donc le contexte participant aux insuffisances déontologiques qui a été abordé, plus que ces insuffisances, et pas du tout les moyens d'y remédier.

On a seulement effleuré les relations souvent incestueuses entre les « politiques » et les journalistes, pour proférer quelques bonnes paroles, comme : « *Il faut s'extirper de la connivence. La déontologie c'est beaucoup de bon sens et de l'éthique personnelle, il faut se méfier de sa propre paresse* » (Christophe Barbier). Ou quelques bêtises, comme « *Il n'y a pas de manuel de bonne conduite et s'il y en avait un, je le jetterais* » (Michel Crépu²).

Un seul a su questionner un peu la profession, au lieu d'en faire la défense et illustration, l'éditorialiste du *Figaro* Ivan Rioufol. Il a regretté la « *trop grande proximité* » des journalistes avec les hommes politiques et a été le seul à s'interroger : « *L'opinion rejette les élites et nous sommes dans une grave crise de lectorat. Il faut faire notre mea culpa, constater le conformisme ambiant dans la presse parisienne. Il faut accepter d'entendre ce que disent les gens. Au lieu de cela, les médias et les journalistes sont déconnectés* ». ■ Y. A.

¹ débatensorbonne@gmail.com

² L'écrivain et critique littéraire est un récidiviste, voir *Le Bulletin de l'APCP* n° 28, juin 2013.

Débats

Au Sénat : transparence et instance de déontologie

« Remettre l'éthique au cœur de la vie publique »



Les sénatrices Nathalie Goulet et Chantal Jouanno

Les sénatrices Nathalie Goulet (UDI, Orne) et Chantal Jouanno (UDI, Paris) ont organisé le 16 mai 2014 au Sénat un colloque au large thème : « *Remettre l'éthique au cœur de la vie publique, dans la politique, le journalisme, la justice et l'entreprise* ». Deux tables rondes ont porté sur « Éthique et politique : la transparence dans la vie publique » et sur « L'entreprise et l'éthique ». Il y a été question notamment de liens d'intérêts des députés et de corruption, de fraude

fiscale et de cadeaux d'entreprise, de la loi du 11 octobre 2013 (sur la transparence de la vie publique) et encore de l'extension territoriale des droits de chaque pays en raison de la mondialisation...

C'est de transparence aussi qu'il a d'abord été question dans la troisième table ronde, « Enquête et droit à l'information ». Avec une passe d'armes entre un Pierre-Olivier Sur (bâtonnier des avocats de Paris) pourfendant les « *effets pervers* » des écoutes téléphoniques et un Fabrice Arfi (Mediapart) s'élevant à l'inverse contre l'absence de transparence des pouvoirs publics, avec en particulier le « secret défense » ou le « verrou de Bercy » sur de trop nombreuses informations. Mais ni l'un ni l'autre n'ont vraiment traité le sujet proposé. Pas plus que Dominique Pradalié (Syndicat national des journalistes), qui a seulement rappelé le triptyque de son organisation (charte, reconnaissance juridique de l'équipe rédactionnelle, instance de déontologie) et évoqué certains dossiers en cours (aides à la presse, protection de la confidentialité des sources des journalistes).



De g à d : Dominique Pradalié (SNJ), Pierre Conesa (IEP de Paris), Philippe Guihéneuf

Philippe Guihéneuf, fondateur des « Indignés du PAF », était présenté comme « représentant de la société civile ». Il n'a pas dérogé à la règle du sujet non traité mais a surpris les initiés. Après avoir brocardé les « *rapports incestueux entre politique, industriels et médias* » qui entraînent la méfiance du public, il a observé que « *les élus n'osent pas aller contre la volonté des patrons de presse* » qui ne veulent pas d'une instance de déontologie. « *La situation est dramatique, a-t-il lancé. Maintenant il faut agir* ». Et d'annoncer que son « collectif » créera « *si rien n'est fait d'ici fin juin, un conseil de presse d'initiative citoyenne avant la fin de l'année* »... ■

Débats

« La liberté de l'info est celle qui permet de vérifier toutes les autres »



Christophe Deloire (RSF).

Nos remerciements à Christophe Deloire qui, entres autres intéressants propos, a cité cette superbe définition du journaliste birman Win Tin, décédé en avril 2014 et ayant passé 19 ans de sa vie en prison.

« **Journalisme et numérique : médiation ou information ?** » tel est le titre de la conférence dans le cadre des Mardis des Bernardins où le directeur de Reporters Sans Frontières était aux côtés du spécialiste de l'éthique journalistique Daniel Cornu et de

Pascal Riché (Rue89). Les débats ont porté essentiellement sur le journalisme « citoyen » qui, selon lui, « *insécurise certes les journalistes mais à moyen et long terme les amène à se recentrer sur l'essentiel* ». Il poursuit sa pensée en ajoutant à la liste des fonctions journalistiques celle « *de distinction, qui aide les citoyens à distinguer entre l'info indépendante et libre, et le vaste secteur de la communication soumise à des intérêts privés* ». ■ Manola GARDEZ

* A écouter sur <http://www.ktotv.com/videos-chretiennes/emissions/nouveautes/les-mardis-des-bernardins-journalisme-et-numerique-mediation-ou-information-/00085067>

Emballlements ordinaires

... (suite de la page 1)

A l'école des chiffres

Cela va du « agressé » remplacé par « *pris à parti* » ou de la précision « *la plupart du temps verbale* » après le mot « agression ». Mais pour qui écoute en fond sonore la radio le matin ou parcourt à peine les titres qui s'affichent sur son smartphone, la cause est entendue : un directeur d'école sur deux est agressé.

N'est-ce pas ce que rappellent en boucle les chaînes d'infos en continu, dans leurs titres ou sur les déroulants qui s'affichent en bas d'écran ? Et qui entend agression pense agression physique. Le point d'orgue est atteint à la télévision à la mi-journée. Un présentateur vedette annonce : « *Un bilan terrible maintenant. Selon une étude, la moitié des directeurs d'école maternelle ou primaire se sont faits agressés par des parents dans la seule année dernière* » ; le reportage qui suit ne source pas l'information, se contentant d'évoquer une étude dont on ne connaît ni la date, ni l'auteur, ni les commanditaires.

Une autre chaîne affiche un bandeau en bas d'écran « *Ecole : la violence ordinaire* », mais donne brièvement la parole à l'auteur de l'étude, qui explique que « *ce sont des menaces orales, des insultes ou un harcèlement* ». Et puis, la marée commence à refluer. Ayant pris le temps de lire l'étude, un quotidien la juge « *discutable* », un autre la considère « *pas si apocalyptique que ça* ». Un blog spécialisé dans les questions de sécurité pointe que le mot « agression » ne figure pas dans le questionnaire en ligne auquel ont répondu... 6% des 52 000 directeurs d'école.

L'affaire se dégonfle dans le Grand Soir 3. L'auteur de l'enquête est en plateau. Aucun média ne reprendra ses propos le lendemain. Pourtant, il explique qu'il s'agit du « *ressenti* » des directeurs d'école questionnés, pas de faits constatés, que cela concerne à peu près 20% des écoles et que les agressions physiques n'existent pas. Fermez le ban. Mais qu'auront retenu les auditeurs, lecteurs, téléspectateurs et internautes depuis 7 h le matin ?

■ P. G.

Canada

Protéger aussi les sources inexpérimentées ou « vulnérables »

L'association des journalistes met la question en débat

A l'heure où une meilleure protection de la confidentialité des sources des journalistes est l'objet de toutes les attentes en France, il peut être utile de s'intéresser à un autre volet de la relation entre un journaliste et ses sources : l'impact négatif qu'elle peut parfois avoir sur des personnes qui ne sont pas des habitués des médias.



Meredith Levine, enseignante en journalisme, a dirigé le panel.

Le comité d'éthique de l'Association canadienne des journalistes vient de rendre public les réflexions d'un panel *ad hoc* sur le consentement des sources à être publiées. Trois journalistes expérimentés de la presse écrite et audiovisuelle et une enseignante en journalisme composaient ce panel. Leur travail soulève de bonnes questions*.

L'explosion des outils et des médias numériques a démultiplié la possibilité pour chacun d'être une source.

Si une personnalité publique sait ce qu'elle fait quand elle répond à un journaliste, une personne inexpérimentée voire vulnérable (marginaux, victimes...) ne comprend pas forcément ce qui en jeu. « *Partager une information avec un journaliste n'est pas un acte sans risque* », soulignent les membres du panel, qui listent parmi les effets négatifs possibles la publicité, le sentiment d'humiliation, la perte de son emploi, la résiliation d'un contrat d'assurance, la déstabilisation des relations sociales ou psychologiques, le fait d'être ridiculisé ou agressé par les commentaires en ligne.

Le journaliste peut-il se contenter d'informer ses interlocuteurs les plus fragiles en suivant par exemple la formule utilisée par Neil Steinberg du *Chicago Sun-Times* pour recueillir un accord : « *Vous comprenez que j'écris pour un journal. Que je vous parle parce que je vais mettre ce que vous dites dans un article, qui apparaîtra dans le journal, que les gens pourront alors lire* » ? Certains répondent non, s'alignant sur la démarche des médecins, pour lesquels le consentement à un traitement sans connaissance des conséquences potentielles est considéré comme nul et non avenue. D'autres répondent que le devoir des journalistes « *est d'informer les gens, pas de prendre soin d'eux* » et qu'un journaliste n'est ni un travailleur social, ni un avocat, ni le conseiller de ses sources.

Au Danemark, l'article B/6 du code éthique affirme que « *lors de la collecte et de la publication des informations, la confiance des autres ne doit pas être trahie. Il ne faut abuser ni des sentiments d'autrui, ni de son ignorance, ni de son manque de contrôle de soi* ». Le conseil de presse danois a ajouté cette recommandation : « *Une attention particulière doit être accordée aux personnes qui peuvent ne pas réaliser les effets de leurs déclarations* ».

Le comité d'éthique de l'Association canadienne des journalistes ne va pas plus loin. Il se refuse à fixer des règles, notamment parce qu'il est délicat de définir des critères permettant d'identifier ceux qui mériteraient un traitement différent en tant que source. Il rappelle que « *l'empathie et la sensibilité aux sources* » sont des valeurs journalistiques. Et il invite les médias à discuter en interne de ces questions pour identifier et comprendre ces personnes « vulnérables ». ■ P. G.

* <http://fr.scribd.com/doc/210353384/CAJ-Ethics-Report-Informed-Consent-01-03-2014-FINAL-3>

Contacts

Yves Agnès, président, yves.agnes@noos.fr, 06 98 81 84 35

Christine Menzaghi, secrétaire, cmenzaghi@laligue.org, 06 84 01 55 28

Kathleen Grosset, trésorier, kgrosset@gmail.com, 06 12 73 12 30

Ici et là

Informations rassemblées par Pierre Ganz, pierre.ganz@wanadoo.fr
D'autres infos sur <http://apcp.unblog.fr/ici-et-la/>

Sénégal

Mise en place d'un tribunal d'honneur

Le Conseil pour l'observation des règles d'éthique et de déontologie dans les médias (CORED) sénégalais, qui s'est fixé comme tâche « *la prévention du laisser-aller* » dans les médias, a désigné un groupe de sept personnes, journalistes en activité ou retraités, qui rempliront certaines des fonctions d'un conseil de presse. Elles auront la mission de statuer sur les manquements éthiques portés à leur connaissance.

* http://www.sudonline.sn/le-core-d-met-en-place-le-tribunal-des-pairs_a_18668.html

Canada

L'impartialité jusqu'au vote blanc

Un journaliste politique connu de Radio Canada a révélé début avril dans une émission qu'il allait voter, mais blanc. Il veut en effet « *rester neutre jusqu'au bout, jusqu'à l'exercice du droit démocratique* ». Le médiateur de Radio Canada a été saisi, au prétexte « *qu'avec toute l'influence qu'il peut avoir (...) il n'a pas à expliquer sa position* ». Le médiateur a estimé que le journaliste respectait l'esprit des Normes et Pratiques Journalistiques de Radio Canada en poussant jusque dans l'isolement le souci d'impartialité. En revanche, il a conclu qu'il y avait contrevenu en exprimant une opinion personnelle « *qui peut créer une impression de parti pris pour une cause* ».

* <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/revision-des-plaintes/2014/jusqu-ou-peut-on-aller-pour-etablir-son-impartialite-tout-le-monde-en-parle>

Grande-Bretagne

Photo d'archives, football et enfants d'Ukraine

La PCC britannique a récemment été saisie par un lecteur mécontent de voir une photo de lui sur un stade illustrer un article de *The Sun* sur les beuveries de supporters, bien que se présentant lui-même comme un « *fier supporter de l'équipe nationale écossaise* ». Il a retiré sa plainte lorsque la PCC a négocié une lettre d'excuses du journal, le retrait de la photo de l'article en ligne et... un don à l'association caritative pour laquelle il travaille avec son épouse au profit des enfants nécessiteux en Ukraine.

* <http://www.pcc.org.uk/news/index.html?article=ODg5MA>